



# COMMISSION FOOTBALL LOISIR

## Procès-Verbal n° 4

Réunion du :	<b>Mardi 19 SEPTEMBRE 2023</b>
Président :	<b>M. Julien LE DORAN</b>
Secrétaire :	<b>Mme Cathy DARDON</b>
Membre :	<b>M. Georges PEZZOLI (représentant la C.D.A.)</b>

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Correspondance

- Informations

- Compte-rendu de la réunion du lundi 18 septembre 2023

### CORRESPONDANCE

**AS SIGNES** : Demande à intégrer le championnat Loisir. Si il y a un désistement avant le début du championnat, la Commission vous avisera.

### INFORMATIONS

**PLANNING – CRENEAUX HORAIRES DES INSTALLATIONS – COORDONNEES DES RESPONSABLES :**

Les clubs connaissant déjà les lieux, jours et heures de leurs matchs ainsi que les coordonnées des responsables d'équipes doivent nous les communiquer le plus rapidement possible.



**DOUBLES LICENCES :**

Les clubs ayant des joueurs possédant une double licence « Libre / Loisir » ou « Loisir / Futsal » doivent communiquer **les noms, n° de licence et clubs d'appartenance de ceux-ci (même s'ils font partie du même club)** au secrétariat du District par mail à [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr)

**INSTALLATIONS SPORTIVES :**

Les terrains et installations sportives doivent satisfaire aux dispositions légales et aux règlements fédéraux et régionaux en vigueur

Les clubs disputant les championnats Loisirs doivent disposer pleinement d'une installation classée par la F.F.F. Au minimum au niveau T7 et pour l'éclairage au niveau E7 minimum. Cette dernière disposition sera intégrée au règlement du Football Loisir.

**CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS**

**TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

CLUB	JOUR	LIEU	HORAIRE
SIX-FOURS LE BRUSC	Jeudi	Stade Baptiste – Six-Fours Le Brusç	20h30
BANDOL	Jeudi	Stade Deferrari – Bandol	20h30
SAINT-CYR	Jeudi	Stade Sisco – Saint-Cyr	20h45
LA RESERVE	Lundi	Stade Ferme des Romarins – Toulon	20h00
T. CLARET MONTETY	Lundi	Stade des Lices – Toulon	20h00
CUERS PIERREFEU	Jeudi	Stade Loulou Gaffre - Pierrefeu	21h00
UNION MAHORAISE	Vendredi	Stade de La Beaucaire - Toulon	20h00
SIBLAS	Lundi	Stade de l'Escaillon - Toulon	20h00
LE BEAUSSET	Lundi	Stade Municipal - Le Beausset	20h30
OLLIOULES	Mercredi	Stade Municipal – Ollioules	20h00
VAL DES ROUGIERES		Stade du Golf Hôtel – Hyères	En attente
LA CIOTAT	Vendredi	Stade Valentin Magri – La Ciotat	20h00

**EQUIPES ENGAGEES AU 19.09.2023**

US BANDOL – US CUERS PIERREFEU – AS LA CIOTAT - AS SIBLAS - JS BEAUSSETANNE - SIX FOURS LE BRUSC - AS ST CYR - ET CLARET MONTETY - SPC LA RESERVE - UNION MAHORAISE – CSK VAL DES ROUGIERES – US OLLIOULES

*Le planning est en ligne. Début du championnat semaine du 2 au 6 octobre 2023 (Semaine 40).*

**REUNION DE DEBUT DE SAISON AVEC LES CLUBS**

**Clubs présents :**

A.S. SIBLAS– J.S. LE BEAUSSET – SPC LA RESERVE – UNION MAHORAISE — A.S. ST-CYR – U.S. CUERS PIERREFEU

- **DISCIPLINE - SANCTIONS ADMINISTRATIVES :** suppression des frais financiers mais, en fonction de la gravité, les sanctions sportives peuvent être majorées par la Commission de Discipline.
- **ARBITRAGE :** dans l'éventualité d'absence d'un arbitre 30 minutes avant le coup d'envoi de la rencontre, le club recevant doit appeler le responsable des désignations.  
Tout club à la possibilité de réclamer la présence de trois arbitres officiels.
- **PLAY-OFF :** les clubs demandent de maintenir les play-offs afin de conserver l'attrait de cette compétition, surtout avec la concurrence.
- **COUPE DU VAR :** la finale se jouera le vendredi 7 juin 2024.



## FINALE DES CHAMPIONS 2022-2023

La Finale opposant l'US CUERS PIERREFEU (vainqueur du Championnat) à l'US BANDOL (vainqueur de la Coupe du Var) se déroulera le :

**Vendredi 29 septembre 2023 à 20h30**  
Stade de La Beaucaire – Toulon (A confirmer)

## CONTACT – PRESIDENT DE LA COMMISSION

Pour toutes demandes ou informations, vous pouvez contacter M. LE DORAN, Président de la Commission Football Loisir au 06.81.89.36.41.

---

*Prochaine réunion*  
*Mardi 26 septembre 2023*

**Le Président** : Julien LE DORAN  
**La Secrétaire** : Cathy DARDON